



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23975*
26 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 20 MAI 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui
vous est adressée par M. Amr Moussa, Ministre des affaires étrangères de la
République arabe d'Egypte, concernant les événements en Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nabil A. ELARABY

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

ANNEXE

Lettre datée du 20 mai 1992, adressée au Secrétaire général
par le Ministre égyptien des affaires étrangères

L'Egypte suit l'évolution de la situation tragique en République de Bosnie-Herzégovine avec une inquiétude d'autant plus vive que les habitants de cette république sont quotidiennement et systématiquement victimes de violences et de massacres, le but étant d'oblitérer leur identité et d'anéantir leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance.

Profondément choqué par les images quotidiennes de la télévision montrant les violences et les destructions dont sont victimes les civils innocents de Bosnie-Herzégovine, le peuple égyptien commence à se poser des questions sur le mutisme observé par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies devant des actes qui constituent, pour le moins, des actes génocides perpétrés contre les habitants de Bosnie-Herzégovine, qu'ils soient musulmans ou non.

Malgré l'adoption de la résolution 752 (1992) du Conseil de sécurité en date du 15 mai 1992 qui exige la cessation immédiate des combats en Bosnie-Herzégovine, l'armée nationale yougoslave, aidée par les milices serbes, continue à semer la mort et la désolation. L'Egypte demande donc instamment à l'ONU d'intervenir d'urgence pour garantir la protection du peuple de Bosnie-Herzégovine, contraindre les forces d'agression et les milices qui en relèvent à se retirer immédiatement de la Bosnie-Herzégovine et oeuvrer en vue d'un règlement pacifique qui garantisse la souveraineté et l'indépendance de ce jeune Etat et préserve l'intégrité de ses territoires de toute agression armée et de tout complot visant leur partage.

A cette occasion, je tiens à souligner que l'Egypte soutient résolument l'admission de la République de Bosnie-Herzégovine à l'Organisation des Nations Unies et espère que tous les pays épris de paix appuieront les justes revendications du peuple de la Bosnie-Herzégovine et se montreront solidaires avec lui dans la difficile situation qui est actuellement la sienne.
